

# MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

# EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Invitation presse

Invitation presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 24 novembre 2015 N° 534 / 1019

### Michel SAPIN,

ministre des Finances et des Comptes publics

et

### **Emmanuel MACRON**,

ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

vous convient à

la remise du rapport de l'Observatoire du financement des entreprises sur les engagements de la Fédération bancaire française pour améliorer les relations entre les banques et les TPE / PME

Mercredi 25 novembre 2015

18 h 15

au ministère des Finances et des Comptes publics 139, rue de Bercy 75012 Paris

En présence de Fabrice PESIN (Président de l'Observatoire du financement des entreprises) et Xavier MUSCA (représentant de la Fédération bancaire française).

En juin 2014, l'Observatoire du financement des entreprises avait remis aux ministres un rapport sur le financement des très petites entreprises (TPE). Reprenant à son compte plusieurs recommandations de ce rapport, la Fédération bancaire française (FBF) s'était alors engagée autour de cinq mesures visant à améliorer les relations entre les banques et les TPE et PME. Un peu plus d'un an après, l'Observatoire du financement des entreprises, après avoir auditionné les principaux établissements bancaires et les organisations patronales, fera le point sur la mise en œuvre de ces mesures et présentera des propositions d'amélioration.



## Accréditations obligatoires et nominatives auprès du bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80

#### **Contacts presse**

Cabinet de Michel SAPIN
Cabinet d'Emmanuel MACRON

01 53 18 41 13 01 53 18 45 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr

## "Améliorer les relations Banques – TPE" (juin 2014)

Convaincues que la bonne relation entre l'entrepreneur et sa banque est essentielle, et afin de répondre aux attentes des petites et moyennes entreprises dès à présent, les banques adhérentes de la FBF décident de mettre en œuvre les propositions suivantes :

- répondre rapidement : donner sous 15 jours ouvrés une réponse à toute demande de financement d'un client TPE, à partir du moment où le dossier est complet ;
- expliquer le refus de crédit au client TPE :
- donner systématiquement une explication orale en cas de refus d'accorder un crédit, assurée par l'interlocuteur habituel du client dans la banque
- si un client qui s'est vu refuser un crédit le demande, prévoir la possibilité d'un entretien avec un responsable de la banque.
- indiquer les recours existants : indiquer dans les lettres de refus de crédit et de dénonciation les recours possibles, internes et externes, et notamment signaler l'existence de la Médiation du crédit aux entreprises ;
- développer une meilleure information sur le financement du court terme : un guide pédagogique sur les "Outils et les solutions des TPE pour financer leurs besoins court terme" sera rédigé et diffusé à l'initiative de la profession bancaire pour améliorer la compréhension des produits de financement existants auprès des entreprises visées.